



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)

Établissement public administratif
1, rue Françoise Sagan – 44800 Saint-Herblain
<http://www.paysdelaloire.cci.fr>
SIRET 184 401 289 00022 – TVA n° FR 75 184 401 289

Marché de fourniture d'articles de bureau et de papiers pour les CCI Région Pays de la Loire,

Procédure Formalisée – n° marché : 2025 CAPF 1047

(Selon les dispositions de l'article L.2124-4 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Au plus tard le **2 juin 2025 - 12 Heures**

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Au JOUE
- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <https://www.paysdelaloire.cci.fr/>

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES



Sommaire :

1	GLOSSAIRE.....	3
2	PRÉAMBULE - DÉFINITIONS.....	3
3	OBJET DU MARCHÉ.....	3
4	DESCRIPTION DU MARCHÉ.....	5
4.1	Procédure de passation du marché.....	5
4.2	Nombre de titulaire.....	5
4.3	Allotissement.....	5
4.4	Durée du marché.....	5
4.5	Variante.....	6
4.6	Modifications du marché.....	6
4.7	Demande de renseignements.....	6
4.8	Classification CPV.....	6
4.9	Contenu du dossier de consultation.....	6
4.10	Obligation des candidats.....	7
4.11	Délai de validité des offres.....	7
4.12	Prestations similaires.....	7
5	MONTANT DU MARCHÉ.....	7
6	CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
7	DÉLAI DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
8	JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
8.1	Sélection des candidatures.....	9
8.2	Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	9
9	REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT.....	10
10	SITES ET POINTS DE LIVRAISON.....	10
11	ECHANTILLONS.....	10
12	REGLE DE NOMMAGE DES FICHES TECHNIQUES ET CERTIFICATS JOINTS A LA REPONSE.....	11
13	REGLE D'AUTO EVALUATION « QUALITE DE GAMME » DANS LE BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE.....	11
14	VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS.....	12

1 GLOSSAIRE

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
AE	: Acte d'Engagement
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
BP	: Bordereau des Prix
CCAG-FCS	: Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Fournitures courantes et services
CCP	: Code de la Commande Publique
CCAP	: Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	: Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
BPU	: Bordereau de prix unitaires
JAL	: Journal Annonces Légales
JOUE	: Journal Officiel de l'Union Européenne
PA	: Pouvoir adjudicateur
RC	: Règlement de la consultation

2 PRÉAMBULE - DÉFINITIONS

Le présent marché s'inscrit dans une démarche d'optimisation technique et financière des Chambres de Commerce et d'Industrie des Pays de La Loire. L'objectif de la démarche est à la fois de réduire très significativement les coûts et d'améliorer le service rendu.

La CCI Région Pays de la Loire assure une fonction de centrale d'achat.

Les estimations de volumétries sont données à titre indicatif et ne sont donc pas contractuelles.

Coordonnateur :

Le membre du groupement désigné pour procéder, dans le respect des articles L.2113-6 et L.2113-7 du CCP, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, à la notification des marchés, à la reconduction des marchés ou à leur résiliation éventuelle dans les conditions du CCAP. Le Coordonnateur est la CCI Région Pays de la Loire.

Pouvoir Adjudicateur :

La CCI Région Pays de la Loire est la personne morale de droit public qui conclut le marché avec le titulaire.

3 OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est un marché de fourniture d'articles de bureau et de papiers pour les entités suivantes :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 70515, 44105 Nantes Cedex 4,

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCIT 44)**, 16 quai Ernest Renaud, CS 90517, 44105 Nantes Cedex 4,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCIT 49)**, 8, Boulevard du roi René, CS 60626, 49006 Angers Cedex 1,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayenne (CCIT 53)**, 18 place de la gare, 53000 Laval,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe (CCIT 72)**, 1 Boulevard René Levasseur, 72002 Le Mans Cedex 1,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée (CCIT 85)**, 16 rue Olivier de Clisson, BP 49, 85002 La Roche-Sur-Yon Cedex,

La liste des CCI, ci-dessus, correspond également à des sites de livraison. Tous les sites de livraison des CCI ci-dessus seront détaillés lors de la création des comptes et des profils.

Ainsi que les entités partenaires de la CCI Nantes St-Nazaire :

- **Intelligence Apprentie Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue (IA-GIPAFOC)**, 3, boulevard du bâtonnier Cholet, 44100 Nantes,
- **Expo Nantes Atlantique (ENA)**, Parc des Expositions de la Beaujoire, 44300 Nantes,
- **Ecole De Design Nantes Atlantique (EDDNA)**, 61, boulevard de la prairie aux ducs, 44200 Nantes,
- **Association de Gestion de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire (MASN)**, 66 Rue Michel Ange – 44600 Saint-Nazaire,
- **Association Gavy Océanis (AGO)**, Boulevard de l'Université – 44600 Saint-Nazaire,
- **Audencia Group**, 8 route de la jonelière, 44312 Nantes Cedex 3,
- **Loire Atlantique Nautisme**, 1 rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain,
- **Maison De l'Entreprise de Saint-Nazaire (MDE)**, 6 esplanade Anna Marly, 44600 Saint-Nazaire,

Pour les sites de livraison suivantes :

- **Intelligence Apprentie Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue (IA-GIPAFOC)** – 8 rue Bisson – 44100 Nantes
- **Intelligence Apprentie Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue (IA-GIPAFOC)**, 3, boulevard du bâtonnier Cholet, 44100 Nantes,
- **Expo Nantes Atlantique (ENA)**, Parc des Expositions de la Beaujoire, 44300 Nantes,
- **Ecole De Design Nantes Atlantique (EDDNA)**, 61, boulevard de la prairie aux ducs, 44200 Nantes,
- **Audencia**, 8 route de la jonelière, 44312 Nantes Cedex 3
- **Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire (MASN)**, 66 Rue Michel Ange – 44600 Saint-Nazaire,
- **Hôtel Consulaire de la CCINSN**, 35 Avenue du Général de Gaulle - 44600 St Nazaire,
- **Gavy Océanis** – Boulevard de l'Université – 44600 St Nazaire
- **CRTT** – Boulevard de l'Université – 44600 St Nazaire
- **Pole Achat Supply Chain Atlantique (PASCA)** – Boulevard de l'Université – 44600 St Nazaire
- **Maison De l'Entreprise de Saint-Nazaire (MDE)**, 6 esplanade Anna Marly, 44600 Saint-Nazaire,
- **Agence Interconsulaire d'Ancenis** – Aéroport – 6, Place Hélène Boucher – 44150 Ancenis,
- **Agence Interconsulaire de Châteaubriant** – 16, Rue Vauzelles – BP 212 – 44146 Châteaubriant Cedex,
- **Capitainerie de Piriac** - 1 Rue du Fort Baron – 44420 Piriac sur Mer
- **Capitainerie de la Baule** - 1 Quai Rageot de la Touche – 44500 La Baule
- **Port d'échouage de Pornichet** – Boulevard des Océanides – 44380 Pornichet
- **Port de Pornic** - Corniche de Gourmalon – 44210 Pornic
- **Port de Plaisance de La Turballe**, Quai Sevine Bustamente, 44420 La Turballe
- **Port de Plaisance du Croisic**, Place de la Croix de ville, 44490 Le Croisic

Il s'agit des besoins identifiés à la date du lancement du marché, ce qui ne préjuge pas de besoins ultérieurs d'autres CCI des Pays de la Loire.

4 DESCRIPTION DU MARCHÉ

4.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure formalisée suivant les dispositions de l'article L.2124-4 du code de la commande publique).

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande suivant les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel de 300 K € HT, pour chaque période du marché en cas de reconduction, sans engagement, en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

4.2 Nombre de titulaire

1 seul titulaire.

4.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

Il n'est pas alloti, car la réalisation des prestations sont liées les unes aux autres, et la cohérence de l'ensemble nécessite de ne recourir qu'à un seul prestataire responsable de l'ensemble. La fourniture de papiers est intégrée au lot unique, d'une part, pour optimiser le cout administratif de traitement d'une commande avec le regroupement des besoins de fourniture, et d'autre part, pour réduire l'empreinte environnemental en optimisant les livraisons quel que soit la nature de la fourniture (écriture ou papeterie).

4.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché :

- 1^{er} juillet 2025

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois, à compter de la date de début du marché des CCI Région Pays de la Loire.

En cas de non-reconduction du marché, la CCIR le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d'absence de non-reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu'au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée aux titulaires. La résiliation prend effet **à la date fixée dans la décision de résiliation.**

4.5 Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.6 Modifications du marché

La CCIR se réserve le droit d'apporter au plus tard le **27 mai 2025 inclus**, les modifications de détails au présent marché.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des candidatures sera accordé aux candidats.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.7 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au **26 mai 2025 inclus**. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCIR. Les réponses apportées par la CCIR pourront être communiquées jusqu'au **27 mai 2025 inclus**.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCIR, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4.8 Classification CPV

30192000-1 : Fourniture d'articles de bureau

4.9 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation
- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP),
- Le Bordereau de prix unitaires (BPU) et Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- La Grille RSE
- La déclaration sur l'honneur d'absence de conflits d'intérêts

4.10 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

4.11 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au présent règlement de consultation.

4.12 Prestations similaires

Sans objet.

5 MONTANT DU MARCHÉ

Les montants du marché sont contractuels et précisés au sein du Bordereau de Prix Unitaires (BPU). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants du marché sont invariables la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule du CCAP.

6 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés **en langue française**, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	x	



Attestations d'assurance		X
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		X
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		X
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		X
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	X	
Déclaration d'absence de conflits d'intérêts dûment complétée, signée et datée	X	
L'acte d'engagement complété et daté	X	signé électroniquement format PADES recommandé
Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) / DQE (détail quantitatif estimatif) complété et daté FORMAT EXCEL OBLIGATOIRE	X	
Fiches techniques et certificats éco responsables des références identifiées au BPU (format de nommage imposé)	X	
Mémoire technique fourni complété, FORMAT WORD OBLIGATOIRE	X	
Kit de démarrage du marché destiné à être remis aux entités dès la notification du marché, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Une fiche pdf synthétique de l'offre (présentation, équipe commerciale par territoire le cas échéant, accès site internet) - Une fiche pdf gestion des profils (mode opératoire si gestion par entité / coordonnées et méthodes si gestion par le titulaire) - Manuel d'utilisation de la solution en ligne - Gabarit excel de création des comptes et profils - Une fiche pdf mode opératoire gestion des retours/reprise sav 	X	
Echantillons identifiés et envoyés selon modalités du RC, accompagnés du catalogue général en vigueur, FORMAT PDF OBLIGATOIRE permettant la recherche de référence, avec la liste des prix consentis à la CCIPDL	X	
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	X	
Certification qualité le cas échéant	X	
En cas de groupement d'entreprises, la convention entre les membres	X	
L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – Grille RSE à compléter	X	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCIR auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCIR ne les prendrait pas en compte.



La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à l'attributaire du présent accord-cadre.

7 DÉLAI DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard : cf. première page du RC

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

8 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles

8.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Prix au vu du BPU/DQE : 35 %**
 - Dont 50% Montant estimatif annuel BPU/DQE
 - Dont 50% Simulation prix catalogue hors BPU sur références communes non connues des candidats
- Qualité de la valeur technique proposée : 55%**
 - Dont 40% Qualité des fournitures (sur la base des échantillons, des informations portées au BPU et sur les fiches techniques remises)
 - Dont 30% Intégration au BPU de produits éco-responsables
 - Dont 20% Traitement de la commande, livraison, et accompagnement commercial
 - Dont 10% Respect du conditionnement souhaité
- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 10 %**

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés ainsi que des décimales dès lors qu'une règle proportionnelle peut s'appliquer.

- Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCIR multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCIR fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

9 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

10 SITES ET POINTS DE LIVRAISON

En consultation, les candidats sont invités à vérifier par leur moyen les conditions d'accès. Les candidats doivent prendre en compte les contraintes d'accès et de sécurité propre à chaque site. Les points de livraison pourront varier en cours d'exécution. Les modalités seront mises à jour et confirmées lors de la réunion de lancement, et actualisées au besoin.

11 ECHANTILLONS

Le bordereau de prix unitaires signale les produits à envoyer en échantillon. Ils sont remis en quantité limitée et à titre gracieux non récupérables. Ils devront être identifiés par le n° affecté dans le bordereau de prix.

Les candidats remettront leur catalogue format PDF sur clef usb avec la liste des tarifs appliqués à la CCIPDL avec l'envoi des échantillons.

Le catalogue papier n'est pas obligatoire.

Les candidats transmettent leurs échantillons par la voie postale en recommandé avec avis de réception, ou déposés par transporteur permettant de garantir date et heure certaines, avec mentions :

« NE PAS OUVRIR – ECHANTILLONS – Marché 2025CAPF1047 »
CANDIDAT : ...

Les échantillons parviennent obligatoirement avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

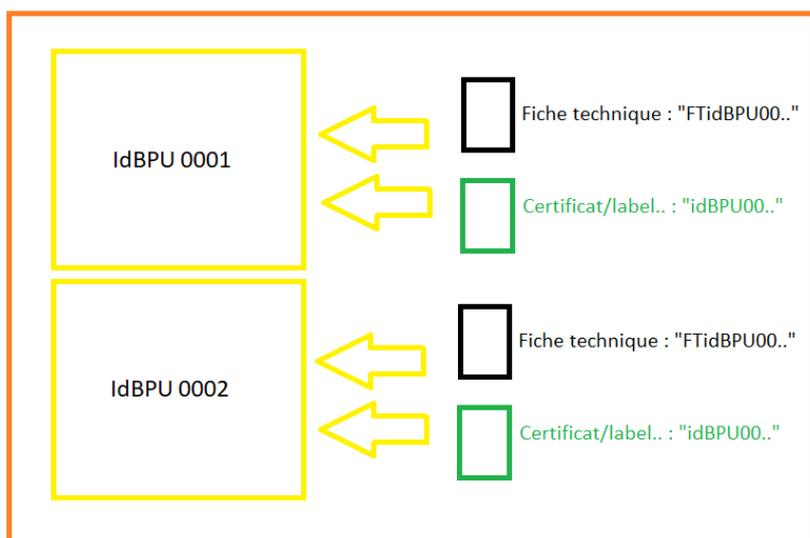
CCI du Mans et de la Sarthe
 Cellule Achats marchés
 1 Boulevard René Levasseur
 CS 91435
 72014 LE MANS Cedex 2

Les candidats prennent leurs dispositions auprès de leur transporteur pour garantir l'arrivée avant la date et heure limites.

12 REGLE DE NOMMAGE DES FICHES TECHNIQUES ET CERTIFICATS JOINTS A LA REPONSE

Le nommage du dossier fiches techniques et certificats produits éco-responsables proposés au BPU s'effectue de la manière suivante :

Dossier zip : fiches techniques et certificats éco responsables



Si le dépôt sur la Plateforme ne peut s'effectuer à cause du poids du fichier zippé, celui-ci peut être remis à l'occasion de l'envoi des échantillons, sur clé usb.

13 REGLE D'AUTO EVALUATION « QUALITE DE GAMME » DANS LE BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le candidat doit remplir l'ensemble des colonnes du bordereau de prix unitaires.

Précisions relatives à la colonne « qualité gamme » :

Le candidat indiquera :

- 10 : s'il propose une grande marque reconnue par tous ;
- 5 : s'il propose une marque connue ou marque distributeur haut de gamme ;
- 3 : s'il propose une marque distributeur qualité moyenne gamme ;

- 1 : s'il propose une marque distributeur qualité économique.

Est comprise comme une grande marque reconnue par tous : une marque notoirement connue et reconnue par le grand public d'excellente qualité ;

Est comprise comme une marque connue, marque de distributeurs qualité : produit de très bonne qualité.

14 VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr